

# UNE FIN D'ANNÉE EN NUANCES DE NOIR SUR LE TERRAIN DES HU



Pr Guillaume CAPTIER  
Président du SHU

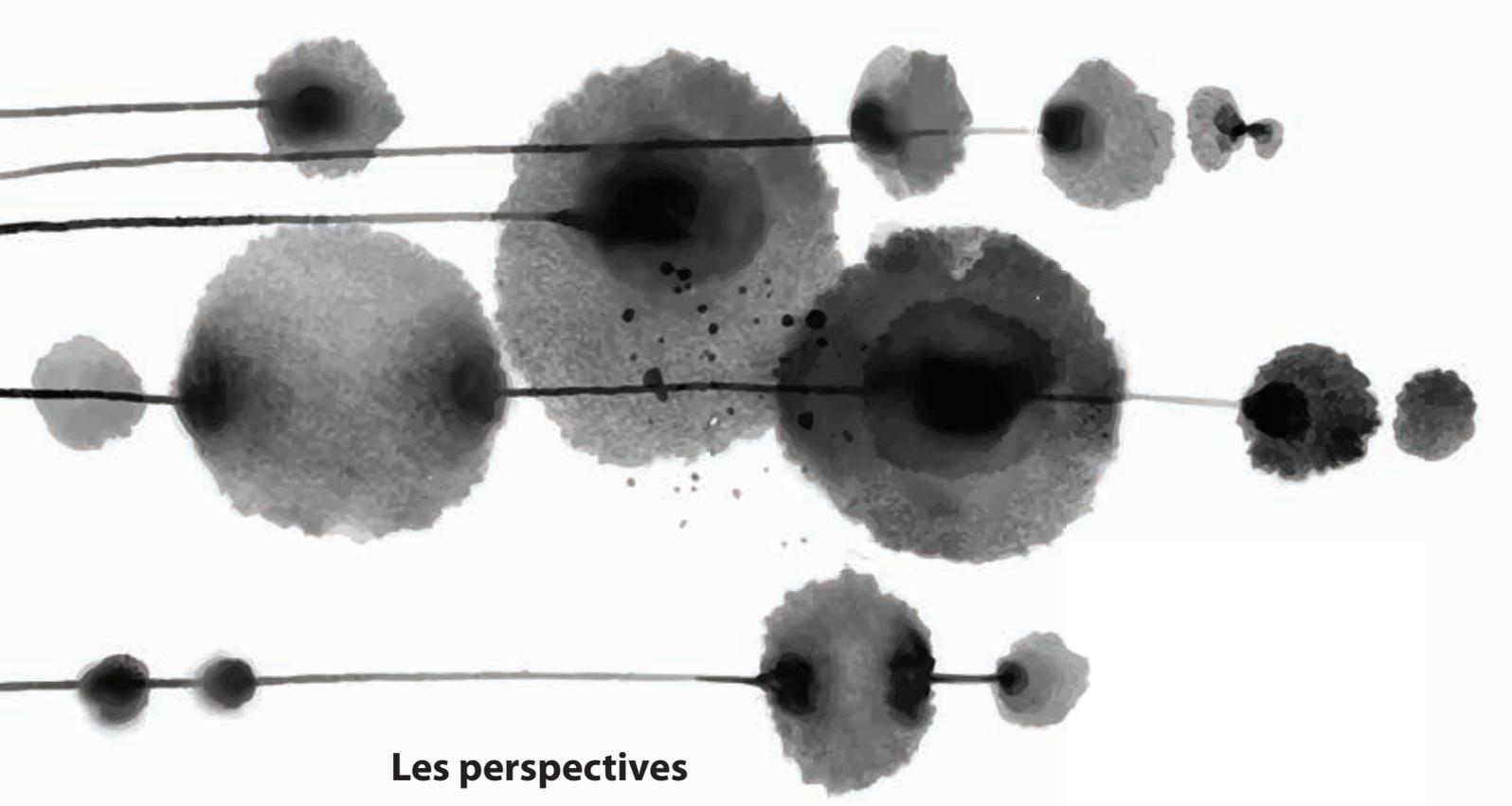
*Les rattrapages de l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires, annoncés en juillet 2021, auraient dû être mis en place au cours de cette année 2022 autour de 24 mesures. L'année se finit et les HU sont navrés de constater que le compte n'y est pas ! Le retard s'accumule, les préoccupations sont de plus en plus pesantes.*

le SHU  
syndicat des hospitalo-universitaires

Les deux axes principaux étaient, de mieux accompagner la préparation aux concours et l'entrée dans la carrière hospitalo-universitaire, ainsi que d'aménager et de valoriser la mission globale d'enseignement, de recherche et de soins des hospitalo-universitaires. Ces deux axes étaient résolument tournés vers les plus jeunes des collègues qui aspirent à une carrière HU, dont la mission allie à des degrés variables au cours de la carrière, la recherche, l'enseignement et le soin, chacun nourrissant continuellement les deux autres. Une des mesures fortement souhaitées par tous, est l'accompagnement à la mobilité, qui est difficile à mener sur le plan pratique et familial lorsque la situation professionnelle commence à être établie. Les

propositions d'extension et d'assouplissement des possibilités de recours à la position de mission temporaire, qui permet le maintien des rémunérations universitaire et hospitalière ou l'assouplissement des conditions de la délégation qui permettent le maintien de la rémunération universitaire afin d'accomplir la mobilité, auraient dû être présentes dans le décret du statut des HU. Il n'en est rien ! Ainsi, dans le décret, il n'y a aucune avancée sur cette question.

**Les postes de chef de clinique des université-assistants (CCA) et d'assistants hospitaliers universitaires (AHU) sont les voies normales de recrutement initial pour accéder à une titularisation hospitalo-universitaire.** Le recrutement sur ces postes se fait par



**Les perspectives  
ne sont pas  
réjouissantes, avec  
la stagnation du  
nombre de postes  
depuis plus de 20  
ans et le défaut  
d'attractivité vers les  
voies d'excellence.**

décision du directeur général du CHU et du doyen sur proposition du chef de service, après avis du conseil de faculté et de la commission médicale d'établissement. Habituellement prisés, ces postes étaient une voie d'excellence dans la pratique et un levier puissant pour développer la recherche et l'enseignement. À défaut de titularisation comme HU c'est la possibilité d'accès à des postes de PH ou d'une installation en libéral en secteur 2 qui n'est plus exclusive pour les anciens CCA et AHU. Quel résultat du plan d'attractivité à ce jour ? Aucun !

La désaffection des jeunes collègues pour les postes de CCA et AHU se fait sentir dans toutes les disciplines et sur tout le territoire. **Pourquoi s'investir dans un poste exigeant alors qu'un poste d'assistant hospitalier permet d'acqué-**

**rir une formation pratique complémentaire sans aucune charge de recherche ou d'enseignement, une meilleure qualité de vie en termes**

**de RTT et qui permet de s'installer en libéral en secteur 2 ?** S'associe à cela une forte charge de soins liée à la faiblesse en nombre de praticiens dans les services qui reposent souvent sur ces personnels non titulaires qui négligent par défaut la mission de recherche et d'enseignement, alors que celles-ci sont essentielles pour l'évaluation auprès des CNU pour le recrutement. Enfin et même surtout, les jeunes sont également inquiets de l'avenir que leur réserve la carrière HU quand ils devront partir à la retraite avec une pension dérisoire, moins de 30 % de leur dernière rémunération, et un allongement probable du temps pour atteindre une fin de carrière pleine. À ce titre

le SHU a demandé à la première ministre sur un argumentaire juridique l'abrogation de l'article 34 du nouveau décret qui bloque l'intégration de la part hospitalière de la rémunération pour le calcul de la pension de retraite des HU. À ce jour aucune réponse !

**Les perspectives ne sont pas réjouissantes, avec la stagnation du nombre de postes depuis plus de 20 ans et le défaut d'attractivité vers les voies d'excellence. Comment dans cette situation pouvons-nous assurer la charge de la formation des futurs médecins dont le pays a besoin ? Il est urgent de passer aux actions !**

À ce jour, les propositions du groupe de travail n'ont pas rempli leurs objectifs et nous sommes dans l'attente d'un véritable changement de direction.

